

Rev. A. H. Paquet, St-Casimir Co-Portneuf

No. 8.

11 NOVEMBRE 1892.

LA

# KERMESSE

REVUE HEBDOMADAIRE

## SOMMAIRE :

<i>Québec au temps passé (suite)</i> .....	L'HON. THS CHAPAIS
<i>La cabane du colon</i> .....	S. LESAGE
<i>France et Cap-Breton</i> .....	DR N.-É. DIONNE
<i>Le pavillon de Phips (suite et fin)</i> ....	ERNEST MYRAND
<i>Notre-Dame de Lorette (suite)</i> .....	P.-J. BÉDARD, Prêtre

QUÉBEC

LEGER BROUSSEAU, Editeur

11 & 13, rue Buade

On s'abonne a la **KERMESSE** chez **M. Leger Brousseau**,  
11 & 13, rue Buade, a Quebec. Prix de la souscription : \$1.00 pour  
les dix numeros.

---

## **C. B. LANCTOT,** **9, RUE BUADE, QUEBEC**

---

Ornements d'Eglise,

Chasubleries et orfèveries.

Soieries et passementeries,

Mérinos à Soutane, Ceintures, Collets.

Garnitures d'autel, lampes de Sanctuaire,

Chandeliers, Candelabres,

Lustres, Bannières, Drapeaux,

Chemins de Croix Statues de toutes grandeurs,

Images et articles religieux, Huile d'olive,

Encens braize encens. Etc., etc., etc.

Toute commande adressée à **J. M. AUBRY**, 9 Rue Buade Québec, sera  
remplie promptement.

**C. B. LANCTOT,**

**9, RUE BUADE, QUEBEC,**

Rue Notre-Dame, **MONTREAL.**

---

## **ON DEMANDE**

On demande des agents pour la ville et la campagne. Bonne commission  
payée. S'adresser entre 7 et 8 heures du soir à **Raoul Renault**, 46 Rue du Palais,  
ou par lettre, Boîte 308, Québec.

# LA KERMESSE

---

REVUE HEBDOMADAIRE

---

QUÉBEC AU TEMPS PASSÉ

(Suite)

Des avocats aux notaires, il n'y a qu'un pas. Il y avait quatorze notaires à Québec, en 1808. En voici la liste : Charles Voyer, Joseph B. Planté, Roger Lelièvre, Félix Têtu, Barth. Faribault, Michel Berthelot, Jacques Voyer, Mich. Sauvageau, John Jones, Martin Martineau, Pierre Laforce, A. de la Chevrotière, Jean Bélanger, Thomas Lee. De ce nombre, deux seulement étaient députés : MM. Joseph Planté et Michel Berthelot.

M. Planté était au premier rang de sa profession. C'est lui que nous avons vu figurer dans *l'affaire du testament*. On le considérait comme un des chefs du parti patriote dans l'Assemblée. Il prit une part active au débat sur la question de l'exclusion des juges, et prononça un fort solide discours contre le juge de Bonne. C'est fut assez pour lui attirer le déplaisir de l'exécutif. Dans son numéro du 18 juin 1808, le *Canadien* publiait l'entre-filet suivant :

On dit que MM Panet, Liéut-Colonel de milice, Bédard, capitaine, Taschereau, capitaine Aide Major, Borgia, Lieutenant, Blanchet, Assisant Chirurgien, ont perdu leurs commissions, parce qu'on les croit propriétaires du *Canadien*.

M. Planté a aussi perdu sa commission de greffier du Papier Terrier et d'Inspecteur des Domaines du Roi ; mais on espère qu'il sera réhabilité.

La rumeur enregistrée par le *Canadien* était fondée, et le journal patriote savait bien à quoi s'en tenir. MM. Panet, Taschereau, Borgia, Blanchet venaient de recevoir la lettre suivante, qui est historique :

Château St-Louis, Québec, 14 juin 1808.

Monsieur,

J'ai reçu instruction de Son Excellence le gouverneur en chef de vous informer qu'il croit nécessaire au service de Sa Majesté, de vous démettre de votre grade dans la milice de cette ville. Son Excellence me prie d'ajouter qu'il est poussé à adopter cette mesure parce qu'il ne peut placer aucune confiance dans le service d'une personne qu'il a de bonnes raisons de considérer comme l'un des propriétaires d'une publication séditieuse et libelleuse, qui est disséminée dans la province très activement et qui a pour objet de vilipender le gouvernement de Sa Majesté, et de créer un esprit de mécontentement parmi ses sujets, aussi bien que de désunion et d'animosité entre les deux races auxquelles ils appartiennent.

Je suis, etc.

H. W. R.

C'était le fameux Ryland qui avait signé cette lettre comme secrétaire du gouverneur. Elle produisit une vive sensation dans notre bonne ville. La *révocation des commissions*, après l'*affaire du testament* fut un des événements de cette époque. Le *Canadien* et le *Mercury* firent assaut d'articles à ce sujet. Et on ne parla guère d'autre chose dans les salons et dans les cercles, durant quinze jours.

M. le notaire Planté avait été l'un des révoqués, non comme officier de milice, mais comme greffier du Papier Terrier. Voici, à ce propos, un incident assez peu connu, et qui trouve ici sa place. Frappé injustement, suivant lui, M. Planté en appela au gouverneur en personne. Il obtint une audience de Sir James Craig et exposa sa cause avec tant de clarté et de force persuasive, que le gouverneur exprima son regret de la destitution.—Cependant, je n'y puis rien, pour le moment, ajouta-t-il, car j'ai nommé à cette place M. Olivier Perrault. Si le nouveau greffier se retirait de lui-même, alors je pourrais vous réintégrer.

M. Olivier Perrault était précisément l'avocat qui avait appuyé M. Planté devant le tribunal, dans l'*affaire du testament*. Ayant appris ce qui se passait, il se rendit au château, et se fit introduire auprès du gouverneur.—Excellence, lui dit-il, j'ai accepté avec reconnaissance la place dont vous m'avez gratifié, mais il me répugne de profiter du malheur d'autrui, et je prie Votre Excellence de vouloir bien accepter ma résignation.—Frappé de la générosité de M. Perrault, le gouverneur accepta sa démission, et réintégra M. Planté dans ses fonctions, promettant au démissionnaire un dédommagement à la première occasion favorable.

En effet, le 8 septembre 1808, le *Canadien* annonçait ce qui suit :

Son Excellence, le gouverneur en chef a bien voulu faire les nominations suivantes : Olivier Perrault, Ecuyer, Avocat-Général pour la Province du Bas-Canada, avec la préaudience dans toutes les cours de Sa Majesté dans la province, après le solliciteur-général, par commission en date du 18 septembre.

Quelque temps après, M. Perrault devenait juge de la Cour du Banc du Roi. Comme on le voit, sa noble action ne lui a pas porté malheur (1).

Avec M. Planté, le notaire de cette époque qui a laissé le nom le plus célèbre est probablement M. Pierre Laforce. C'était une des personnalités marquantes de notre société québécoise, au commencement du siècle. M. de Gaspé nous a tracé, dans ses *Mémoires*, un portrait vivant et charmant de celui que ses contemporains ont si longtemps appelé " le major Laforce ". Gai, spirituel, caustique, plein de verve, d'entrain, d'*humour*, il fit les délices de toute une génération. Il eut de plus l'honneur d'être un patriote, et de souffrir persécution pour ses convictions politiques. En 1810, pendant

(1) M. Joseph Planté, dont nous avons si longuement parlé dans cet article, était le grand-père maternel de Madame Théophile Hamel, fille de l'éminent M. B. Faribault. M. Planté mourut en 1826.

que MM. Bédard, Taschereau, Blanchet, étaient emprisonnés à Québec. M. Laforce, qui se trouvait alors dans le district de Montréal, fut arrêté et incarcéré par ordre de Craig, en compagnie de MM. Corbeil et Papineau. M. de Gaspé raconte, au chapitre onze de ses *Mémoires*, les charges fameuses au moyen desquelles il mystifia ses geôliers dans sa prison<sup>(1)</sup>.

Maintenant, un mot des médecins de Québec en 1808. Nous sommes incapables de donner la liste de ceux qui résidaient à Québec même. Mais voici les médecins pratiquant dans le district : MM. Jas. Fisher, G. Longmore, Wm Holmes, Ignace Friedell, P. Chicou Duvert, P. L. B. dit Lalancette, John Cond. Just, François Suzor, Joseph Karsh, P. de Sales Laterrière, F. Dohren, Liveright Puize, F. Potdevin, J. Dénéchaud, Thomas Hutton, François Blanchet, Samuel Holmes et Jacques Labrie. Pour nous, les trois noms qui font surtout saillie dans cette liste, sont ceux de MM. François Blanchet, P. de Sales Laterrière, et Jacques Labrie.

M. Blanchet est un de nos grands ancêtres parlementaires, une des belles figures de notre premier groupe d'hommes d'Etat patriotes. Né à St-Pierre, Rivière-du-Sud, en 1776, il avait fait son cours au Séminaire de Québec, et était allé étudier la médecine à New-York. C'est là qu'il publia, en 1800, un ouvrage médical de mérite, le premier volume canadien sur cette science, intitulé : *Recherches sur la médecine, ou l'application de la chimie à la médecine*. De retour à Québec, il se consacra à la pratique de sa profession, et à la défense des droits de ses compatriotes. Il était l'un des fondateurs et inspirateurs du *Canadien*. Il avait épousé une demoiselle Duchesnay, fille de M. Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport. En 1810 il devint une des victimes de Craig. Élu député cette année-là même, il siégea à l'Assemblée, durant près de vingt ans. En 1824 il écrivit une brochure politique qui fit sensation : *Appel au gouvernement impérial*. En 1820, il ressuscita le *Canada* en tué par Craig, et reparu un instant en 1817. C'est lui qui donna Étienne Parent au journalisme canadien. Le grand citoyen mourut en 1830.

M. Laterrière a été immortalisé par le chapitre touchant que lui a consacré M. de Gaspé dans ses *Mémoires*. Il avait étudié la médecine à Londres. En 1812, il servit comme chirurgien-major dans le corps fameux des voltigeurs de Salaberry. Peu après il épousa en Angleterre la fille unique de Sir Fenwick Bulmer, riche héritière. Pierre de Sales Laterrière était un homme brillant. Il mourut en 1834, dans la force de l'âge. En 1830, il avait publié à Londres une brochure intitulée : *A political account of Lower Canada*.

Le docteur Jacques Labrie était doué de talents remarquables. Au sortir du séminaire de Québec, il était allé prendre ses degrés en médecine à Edimburgh.

(1) M. Pierre Laforce était l'aïeul maternel de Sir Hector Langevin.

De retour à Québec, il avait commencé à y pratiquer sa profession, et était devenu l'un des partisans du juge de Bonne et de M. J. F. Perrault. Ensemble ils avaient fondé le *Courrier de Québec*, en 1807, pour tenir le *Canadien* en échec. Le docteur Labrie avait un goût particulier pour l'histoire du Canada. Il avait écrit un ouvrage considérable sur ce sujet. Malheureusement le manuscrit fut brûlé à St-Benoît durant les troubles de 1837. En 1827, M. Labrie publia une brochure intitulée : *Les premiers rudiments de la constitution britannique*.

Je trouve dans le *Canadien* du 27 août 1808, l'annonce suivante :

JACQUES LABRIE dernièrement arrivé d'Edimburgh, où il a achevé son éducation médicale, informe ses amis et le public en général, qu'ayant dessein de s'établir à Montréal, il a fixé sa résidence dans la maison de M. Cardinal, rue St-Paul, No. 131.

Il ose espérer que les citoyens de Montréal, toujours portés à encourager leurs compatriotes, le favoriseront de leur protection. De son côté, il promet de ne négliger aucun des moyens qui pourront l'en rendre digne, et comme de l'assiduité chez soi, une attention régulière à visiter ses malades, ainsi qu'une conduite conforme aux principes de l'honnêteté, sont les plus sûrs moyens de mériter et d'obtenir la confiance publique, il s'engage à les faire tous parler en sa faveur.

Il prend aussi la liberté de les informer qu'il s'est procuré un petit assortiment des médecines les plus usitées en ce pays, dont il disposera à un prix modique.

(Signé)

JACQUES LABRIE.

Membre de la " Royal Physical Society of Edimburgh "

Montréal, 25 août 1808.

Le docteur Labrie finit par se fixer à St-Eustache, où il mourut en 1831.

Mais c'est assez s'attarder aux réminiscences des hommes politiques, des avocats, des notaires, des médecins, des journalistes de 1808. Abordons le chapitre plus gai des plaisirs, des distractions mondaines, des fêtes de société qui amusaient Québec au printemps de notre siècle.

THE CHAPUIS.

(A continuer)

Il y aura, dans toute société, plus de douleurs domestiques à mesure qu'il y aura plus de plaisirs publics. Il y avait autrefois moins de plaisirs et plus de bonheur.—(De Bonald.)

Les fausses opinions ressemblent à la fausse monnaie, qui est frappée d'abord par de grands coupables, et dépensée ensuite par d'honnêtes gens qui perpétuent le crime sans savoir ce qu'ils font.—(J. de Maistre.)

Quand Dieu permet de grands maux, c'est qu'il a de grands desseins.

—(Châteaubriand.)

L'âme a besoin, pour se développer dans toute sa force, d'être ensevelie quelque temps sous les rigueurs de l'adversité.—(Châteaubriand.)

## LA CABANE DU COLON

Vous ne croiriez pas, ami lecteur, que cette grossière maison en bois rond que nos colons se construisent lorsqu'ils commencent à ouvrir les terres en pleine forêt, puisse devenir chère à ceux qui l'habitent. Et pourtant, je vous l'assure, le colon s'attache en peu de temps à la cabane qu'il s'est construite au coin de terre qu'il a défriché à l'entour, —il s'y attache dis-je avec une ardeur qu'on dirait proportionnée au travail et aux privations qu'il lui a fallu s'imposer pour prendre racine dans ce sol vierge qui est devenu sa terre. En voulez-vous une preuve ? Voici :

Un jour que je visitais les nouveaux établissements situés au nord du lac Saint-Jean, il y a de cela une douzaine d'années, j'entrai me reposer dans la maison d'un colon, une maison en bois rond. La maîtresse du logis m'accueillit poliment et me demanda si je n'avais pas besoin de manger. Je répondis affirmativement, car je venais de faire plusieurs milles à pied. Aussitôt elle se mit à préparer ce qu'elle pouvait m'offrir.

Pendant qu'elle allait et venait, j'observais le bon ordre et la propreté qui régnaient sous cet humble toit. A quelque distance coulait, en face de la maison, une jolie rivière bordée d'une belle prairie, et en arrière une grange toute neuve abritait les grains de la dernière récolte. Tout autour l'horizon était borné par la forêt. La maison occupait à peu près le centre d'un défrichement qui pouvait avoir une trentaine d'arpents. Je fus frappé de l'isolement dans lequel vivait cette famille, composée du père, de la mère et de deux jeunes garçons de dix et douze ans. Vous devez, dis-je à mon hôtesse vous sentir parfois bien seuls ici, car je n'aperçois aucune habitation dans votre voisinage.

—C'est vrai, dit-elle, mais il y a deux des frères de mon mari qui sont établis pas très loin d'ici, et nous nous voyons assez fréquemment. Au reste, ajouta-t-elle, nous avons tant à faire que nous n'avons guère le temps de nous ennuyer.

Voyant que je n'avais pas l'air de croire qu'elle pût vivre sans ennui dans cette solitude, elle me dit qu'elle n'avait pas toujours été aussi raisonnable ; que c'était toute une histoire que celle de son acclimatation, et qu'elle me la raconterait bien si elle croyait que cela pouvait m'intéresser.

—Comment donc ? lui dis-je, si cela m'intéresse ! vous allez voir que je ne perdrai pas une seule de vos paroles.

Là-dessus elle se met à dresser sa table, et, pendant que je prends mon repas, elle s'assied en face de moi et me fait le récit suivant :

Il y aura bientôt cinq ans que nous sommes fixés ici. Nous avons été élevés dans les Bois Francs, mon mari et moi : c'est vous dire que nous connaissions d'avance les misères de la vie de colon, et qu'elles ne nous faisaient pas peur. Pourtant il prit un jour fantaisie à mon mari d'aller tenter fortune aux États-Unis. Je l'y suivis avec mes enfants, mais, au bout d'un an, le mal du pays nous ramena dans notre paroisse natale, et de là nous sommes venus nous fixer ici.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les commencements ont été rudes, et qu'il nous a fallu bien travailler pour mettre en culture les champs que vous voyez d'ici.

L'été, quand je pouvais travailler au dehors avec mon mari, je n'avais guère le temps de penser à l'ennui ; les jours s'écoulaient vite, nos défrichements s'agrandissaient, et l'avenir nous apparaissait plein de promesses. Mais l'hiver, quand il fallait rester à la maison, et surtout les dimanches, lorsque nous ne pouvions nous rendre à la paroisse voisine pour assister aux exercices religieux, les vieux souvenirs s'emparaient de nous. Je me transportais, par la pensée, dans ma paroisse natale, et je repassais dans mon esprit les jouissances de la vie de famille ; je revoyais ma chère église et toutes les figures amies que j'y avais laissées ; alors le découragement me gagnait, et de crainte de le communiquer aux autres, je consumais mon chagrin en moi-même.

Trois années s'étaient écoulées sans que le temps, sans que l'accroissement de nos défrichements et la perspective d'un peu plus d'aisance eussent apporté le moindre adoucissement aux regrets qui me consumaient. Le quatrième hiver venait de commencer et s'annonçait encore plus triste que ceux qui l'avaient précédé. Un soir, je dis à mon mari :

— Si tu voulais dire comme moi, nous irions nous promener chez nous, dans les Bois Francs.

— Y penses-tu, ma pauvre femme, me répondit-il ; sais-tu que c'est un voyage de plus de deux cents lieues (aller et revenir) que tu me proposes là ?

— Je le sais-bien, mais que veux-tu, c'est plus fort que moi ; il y a trop longtemps que cette idée-là me tourmente ; je ne puis plus résister au désir de revoir tout mon monde. J'en ai parlé avec la femme de ton frère, et elle dit que son mari est prêt à partir avec elle, pourvu que tu viennes avec moi, toi aussi. Vous êtes vaillants tous les deux ; vous avez des chevaux qui peuvent faire le voyage sans s'en apercevoir, et nous avons tout organisé pour que rien ne souffre de notre absence.

Mon mari voyant que c'était un projet mûri de longue main et qu'il lui fallait en prendre son parti, me dit :

— Ma bonne femme, puisque ça te fait tant plaisir, nous allons aller revoir nos gens.

— Au fond il en avait autant d'envie que moi. Dès le lendemain, nous voilà à faire nos préparatifs, et, le surlendemain, nous nous mettions en

route pour Chicoutimi, la Baie des Ha ! Ha ! le chemin Saint-Urbain, la Baie Saint-Paul, Québec et les Bois Francs.

Au bout de six jours, nous arrivions dans ma famille. Je vous donne à penser si c'en fût une réjouissance ! On ne nous attendait pas. Jamais de la vie on ne pensait nous revoir. Venir du Lac Saint-Jean !... qui aurait jamais pu s'imaginer qu'on franchirait une pareille distance en hiver ? Ce fut pendant plusieurs jours une fête continuelle, une véritable noce, quoi ! Après avoir visité mes parents, il fallut visiter ceux de mon mari. Mais, comme tous les bonheurs trop vifs, celui-là ne pouvait durer bien longtemps. Un soir, je dis à mon mari :—Sais-tu une chose ? c'est que je crois m'apercevoir que la fête a assez de duré. Nos gens nous aiment bien ; mais, franchement, je crois que nous les regrettions plus qu'ils ne nous regrettaient. Il serait temps de penser à nous en retourner.

—Comme il t'euplaira, me dit mon mari ; nous en reparlerons demain.

A peine fut-il question de notre départ que la fête recommença comme de plus belle. Je laissai faire deux jours encore, mais, n'y tenant plus, je dis à mon mari, dès que nous fûmes seuls :—Il faut que nous partions demain ; nous avons vu tout notre monde, il est temps que nous nous en retournions chez nous. Tu me croiras si tu veux, mais j'ai plus de hâte de revoir mon nouveau chez-nous du Lac Saint-Jean que j'en avais de revoir mon vieux chez-nous de par ici.

Mon mari me saute au cou en disant :—Eh bien, pauvre femme, te voilà donc guérie du mal du pays !

—Oui et non, lui dis-je. J'aimerais toujours les Bois Francs et nos bons parents qui y restent, mais maintenant je sens que j'aime encore mieux notre coin de terre du Lac Saint-Jean.

Les adieux furent touchants. On voulait savoir à quand la prochaine visite. Je ne voulais rien promettre. A la fin, je dis à mes gens que c'était à leur tour maintenant de venir nous rendre visite ; que je sentais bien que j'étais fixée pour toujours au Lac Saint-Jean ; que c'était la patrie de mes enfants et que j'y finirais mes jours.

A partir de ce moment-là, ajouta-t-elle, en manière de conclusion, j'ai senti combien j'avais fait erreur en ne m'attachant pas plus vite et à tout jamais à ce coin de terre sur lequel nous avons tant travaillé, qui nous assure déjà une honnête aisance et qui nous permettra de laisser à nos deux garçons de quoi vivre ici sans être obligés d'aller dans les Etats comme il y en a bien qui font.

Rendus à Québec, on nous informa, au département de l'Agriculture, que le chemin Chauveau venait d'être ouvert à la circulation jusqu'à Saint-Jérôme. C'était un raccourci de vingt-cinq lieues. Nous n'hésitâmes pas un instant, et, trois jours après notre départ de Québec, le cœur nous sautait de joie en apercevant, au sortir du bois, la blanche fumée de notre cabane.

## EPILOGUE

Le chemin Chauveau, qui était la ligne la plus courte entre Québec et le Lac Saint-Jean (139 milles en tout : soit 18 milles de Québec à Stonham et 121 milles de Stonham à Saint-Jérôme du Lac Saint-Jean) a été pendant toute une génération le rêve de la ville de Québec, qui sentait que la prospérité et la richesse étaient pour elle dans cette direction. Il y a trente ans une société de colonisation organisée à Saint-Roch en avait commencé l'ouverture dans Stonham et Tewkesbury. Aussitôt après l'organisation du gouvernement de Québec, en 1867, le vieux projet toujours populaire fut repris par M. Chauveau et complété par ses successeurs.

Le chemin de colonisation, qui avait été construit avant l'ère des chemins de fer, est aujourd'hui abandonné, mais il a été remplacé par le chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, au moyen duquel on fait maintenant le trajet en moins de dix heures.

L'humble cabane dont j'ai parlé en commençant est devenue une belle grande maison, le centre d'une paroisse florissante : Saint-Méthode de Tikouabé, qui a son curé résidant depuis cinq ans. L'un des fils de nos héros est établi dans le voisinage de ses braves parents, et est déjà père de trois enfants.

S. LESAGE.

## FRANCE ET CAP-BRETON

Au nombre des hommes de talent auxquels l'île du Cap-Breton peut se glorifier d'avoir donné le jour, il en est un que nous connaissons seulement par ses écrits, et qui semble dominer les autres, c'est M. J. G. Bourinot, greffier de la Chambre des Communes, à Ottawa. Très avantageusement connu par ses travaux sur le droit parlementaire, il pourrait, à la rigueur se considérer heureux de la haute réputation qu'il s'est acquise en cette qualité. Mais l'auteur de la *Pratique parlementaire (Parliamentary Practise)*, après avoir mis à la disposition du Parlement et du pays ses connaissances constitutionnelles, a voulu, en outre, payer un tribut de reconnaissance à l'île qui l'a vu naître, en écrivant son histoire.

A ce propos, je lis dans la *Minerve* du 31 octobre dernier, un article très élogieux de cet ouvrage de M. Bourinot. Le critique termine son appréciation en rappelant un souvenir particulier à feu M. le sénateur Bourinot, père du greffier des Communes.

“ Le Dr Bourinot, dit-il, a dédié son livre à la mémoire de son père, le sénateur Bourinot, qui vécut à l'île du Cap-Breton pendant cinquante ans. Dans la maison qu'il habitait, tout près du port de Sydney, et qui sera elle-même vieille bientôt d'un siècle, le défunt, qui fut longtemps vice-consul de France, avait donné une cordiale hospitalité aux hommes les plus éminents de la marine française.”

Il arrive de singulières coïncidences dans la vie. Quelques jours aupá-

ravant, en feuilletant un cahier-manuscrit de la bibliothèque du regretté M. Chauveau, j'avais mis la main sur une lettre de M. de la Roncière le Noury à M. le sénateur Bourinot. Ce document m'avait fort intéressé, car j'avais sous les yeux la preuve que les marins français appartenant à la division connue sous le nom de division atlantique, avaient su se concilier l'amitié des néo-écossais du Cap-Breton. Les dernières lignes de la lettre du vice-amiral français me laissaient bien supposer qu'il avait eu avec la famille Bourinot des relations assez intimes, mais je n'avais rien de précis, et quand je lus l'article de la *Minerve*, je compris tout, et c'est alors que je résolus de publier cette lettre. Pour la mieux apprécier, il est bon de faire connaître, en peu de mots, les antécédents de M. de la Roncière.

Lorsque le vice-amiral écrivait cette lettre, il était député du département de l'Eure à l'Assemblée nationale, où il faisait partie de la majorité monarchique et du groupe du centre droit, et il avait voté pour l'abrogation des lois d'exil frappant les Bourbons.

Vers le même temps, il publiait un petit ouvrage intitulé : *La Marine au siège de Paris*. Durant le siège, le vice-amiral avait été chargé du commandement des marins envoyés dans les forts de Paris ; il raconte dans son livre le rôle qu'avait joué la marine pour la défense de la capitale assiégée par les Prussiens. Sa courageuse initiative lorsqu'il fut question de l'attaque du Bourget, et sa haute renommée de marin, lui valurent la décoration de Grand'croix de la Légion d'honneur.

Le vice-amiral était presque à l'apogée de sa gloire, quand il écrivait au sénateur Bourinot cette épître, où l'on voit que l'homme politique a remplacé l'homme de mer.

Versailles, 29 janvier 1872.

Mon cher Bourinot,

J'ai reçu votre lettre en son temps et je vous en remercie. J'ai un si grand nombre d'occupations qu'il ne m'est pas toujours permis de répondre à mes amis aussi régulièrement que je le voudrais.

Je vois que vous n'avez pas été très content cette année de la station française. Je le regrette. En ce qui me concerne, le commandement de la division de Terre-neuve est celui qui me laisse les meilleurs souvenirs, et le séjour que j'ai fait à Sydney est du nombre. Une grande liberté, un accueil cordial, des pays nouveaux et pleins d'intérêt, que peut-on désirer de mieux ?

Vous devez penser qu'actuellement j'ai de bien grands soucis politiques : ma conviction a été de tout temps que la France ne peut pas vivre en République. Nous sommes dans l'ancien monde de vieux pécheurs qui ne sommes pas dignes de la liberté. Il faut bien dire que ce que nous avons vu des hommes des diverses républiques que nous avons eues, n'est pas encourageant. En moyenne, ce ne sont que les classes inférieures qui veulent la République en France, et elles veulent la République pour la convertir en communisme. Elles sont menées par quelques avocats, de la même manière qu'elles l'étaient sous l'Empire par Jules Fabre, Gambetta, Pelletan, Picard, qui se sont montrés si honteusement incapables pendant la guerre et après la guerre.

Done, comme avenir, je n'en vois pas pour nous dans le moment. Il faut garder ce que nous avons, n'ayant rien autre chose à mettre à la place, et attendre. Mais dans une situation de cette nature, le pays ne peut manquer de s'affaïsser petit à petit.

La famille d'Orléans finira par s'asseoir sur le trône, je le crois, mais non sans peine. Malheureusement, le Comte de Chambord, qui représente un principe, s'est montré trop catholique (*sic*) et a persisté à vouloir le drapeau blanc.

En dernière analyse, la dynastie impériale reviendra dans quelques années. Déjà le peuple qui souffre, a oublié Sédan et toutes les imprévoyances qui l'ont précédé, et ne se rappelle plus que de l'immense prospérité du pays sous l'Empire. Les malheurs qui ont suivi Sédan, il les attribue aux avocats qui nous ont gouvernés ensuite.

Quoi qu'en disent les étrangers, le régime qu'avait inauguré l'Empereur en 1852, est le seul qui convienne à ce pays. Dès qu'on l'a modifié, en 1860 d'abord, puis en 1867, le désordre a commencé à s'introduire. On avait, quoi qu'on en ait dit, la liberté la plus complète. Les perturbateurs seuls étaient contenus. La seule liberté qui était réprimée, était celle de la presse. Et bien, je déclare qu'avec l'esprit français, il est impossible, dans ce pays-ci, de maintenir un gouvernement quelconque avec la liberté de la presse. Les choses, les esprits, ne sont pas ici comme chez vous, de l'autre côté de l'Atlantique.

Adieu, mon cher Bourinot, offrez mes hommages à ces dames. Je ne sais si vous les avez près de vous. Je vous adresse ceci à Ottawa, pensant que vous êtes en pleine session du Parlement.

Mille compliments très empressés

De votre dévoué

LA RONCIÈRE LE NOURY.

Comme on a pu voir, le député de l'Eure était bonapartiste, mais il n'entretenait pas d'hostilité à l'égard du parti monarchique ou royaliste. La lettre suivante à un de ses amis, prouve de plus qu'il appartenait au groupe des impérialistes conservateurs :

“ Je ne cesserai, écrivait-il, d'être le serviteur dévoué du gouvernement du maréchal McMahon, tant qu'il ne sera pas emporté en dehors des voies démocratiques. Mais j'ai la prétention que, lorsque le moment en sera venu, la France redevienne libre de son choix et reprenne ainsi dans le concert européen, la place que lui interdit la forme actuelle de son gouvernement..... Je vous félicite, mon cher ami, d'être le champion déterminé du *grand parti* auquel nous appartenons.”

Ce *grand parti* est devenu bien petit depuis cette époque, et c'est à peine si aujourd'hui l'on peut appeler un parti le groupe actuel de bonapartistes divisés entre eux, sans chef reconnu.

En 1875, M. de la Roncière prononça dans un banquet, à Evreux, un discours qui fit sensation. Sa profession de foi bonapartiste fut cause de sa disgrâce, et depuis lors jusqu'à la fin de sa vie, il joua un rôle effacé parmi les siens. Il mourut en 1881.

Le sénateur Bourinot survécut à son ami. Il était natif de l'île Jersey, et de descendance normande. M. de la Roncière était aussi d'origine mande.

M. Bourinot fut longtemps vice-consul de France à Sydney. En 1863 le ministère de la marine de France lui fit cadeau d'une montre d'or de grande richesse. Sur le couvercle il avait fait graver cette inscription :

« Offerte par le ministre de la marine et des colonies à M. John Bourinot, M. P. P., vice-consul de France à Sydney, C. B. pour des services rendus à la marine impériale. 1863.

M. Bourinot représenta l'île du Cap-Breton à la Chambre provinciale depuis 1859 jusqu'à 1867, alors qu'il fut nommé sénateur par une proclamation impériale.

Le vice-consulat de France est tombé de nouveau dans la famille Bourinot. M. le comte de Turenne vient de nommer à ce poste d'honneur M. Frederick Moseley, magistrat stipendiaire de Sydney, et beau-frère du greffier des Communes.

N.-E. DIONNE.

### LE PAVILLON DE PHIPS

(Suite et fin)

Il convient de remarquer ici la distance énorme du fait qui nous préoccupe. Il est à plus de deux cents ans de notre époque. Encore, si l'événement, comme un astre, revêtait un éclat de première grandeur, l'éloignement nuirait-il peu aux observations historiques. Mais, il le faut bien avouer, cette prouesse, toute rayonnante qu'elle soit de beauté morale, n'est pas exceptionnellement grandiose. Cet acte de bravoure est commun à plusieurs héros chez tous les peuples, et on le retrouve à toutes les époques de l'antiquité et de l'âge moderne. Dans tous les temps les drapeaux d'armée, aigles romaines ou françaises, provoquèrent des miracles d'audace et de vaillance, qu'il s'agît de les défendre ou de les enlever. Un cuirassé de première classe flotterait sur le sang répandu, pendant nos guerres contemporaines, à capturer des étendards de régiment, ou bien encore des pièces d'artillerie, car le canon fascine et provoque presque autant les desperados et les bravi du champ de bataille.

Sans doute l'épisode du pavillon amiral est une action isolée, distincte, unique dans notre histoire, demeurée jusqu'ici sans parallèle comme elle avait été jusque-là sans précédent. Mais on la voit, on l'observe dans une lumière de légende, assez forte peut-être pour suppléer au plein jour de la vérité historique ; trop belle cependant, trop irradiée pour n'être pas trompeuse.

La tradition n'a pas été lente à s'emparer de l'incident de la Croix de Saint-George. C'est-à-dire qu'elle a dû l'amplifier, en l'accaparant, dans la mesure de son patriotisme aveugle. Et alors il s'est produit un véritable phénomène de réfraction. La densité de l'air, les vapeurs d'horizon exagèrent, au détriment de sa clarté, le disque étincelant du soleil : également les ignorances inconscientes, les candides naïvetés, les croyances absurdes de la

foule amoindrissent, en les voulant grossir, les événements et les personnages de l'histoire.

Lorsque Charlevoix vint au Canada pour la première fois, quinze ans s'étaient écoulés depuis le siège de Québec en 1690. Ce laps de temps était plus que suffisant à l'éclosion de mille légendes. Comme les champignons, elles n'attendent pas un siècle pour germer et fleurir ; l'espace d'une nuit suffit à leur complet épanouissement. J'ai dit que Charlevoix avait créé la légende des nageurs ; le mot, après mûre réflexion, me paraît excessif, c'est recueilli qu'il eût fallu écrire. J'ignore quels motifs le déterminèrent à lui donner la consécration historique, sans doute son irrésistible séduction dramatique et littéraire.

Malgré le brevet d'authenticité que lui délivre gratuitement l'historien de la Nouvelle-France, cette tradition populaire, toute fascinante qu'elle soit, ne peut pas soutenir l'analyse critique des archéologues. La chimie prouvera bien les éléments constitutifs de la perle, mais ses meilleurs efforts seront impuissants à la reconstituer. Ainsi de la légende des nageurs. Passée au creuset de l'histoire, elle se désagrège, se volatilise, s'évanouit, se perd en fumée de gloriole comme le bijou fondu au laboratoire. Impossible de la reconstituer en fait précis, tangible, indéniable.

Il est fâcheux, direz-vous, que la relation de Charlevoix ne soit pas historiquement vraie ; au point de vue artistique, sa beauté complète suggère à l'art merveilleux des peintres, au *mens divinior* des poètes, d'idéales compositions (1).

Hélas ! qui le regrettera plus que moi-même ? Je me rappelle Fréchette à cet instant, et la superbe page consacrée au récit de cet immortel épisode. Récitons-la ensemble, si vous le voulez bien, lecteurs, elle occupe ici une place d'honneur et je la reproduis avec un légitime orgueil pour les lettres canadiennes-françaises.

Tout à coup des vaisseaux part un cri de démon.  
Du navire amiral la corne d'artimon,  
Qu'a coupée un boulet bien pointé de la rive,  
Avec son pavillon culbute à la dérive.

Aussitôt, à ce cri de colère éperdu  
Du haut de nos remparts un autre a répondu,—  
Une acclamation de triomphe et de joie.....  
Ce drapeau que le flot emporte, quelle proie !

Un canot du navire anglais s'est détaché ;  
Mais un autre boulet juste à temps décoché,  
Avant même qu'un quart de minute s'écoule,  
Va lui crever le flanc, le renverse et le coule.

(1)—“ J'ai beaucoup pensé au drapeau ou pavillon de Phips, et je ne vois pas de preuve directe du fait que des Canadiens l'ont pêché à la nage. Mais, en écrivant un roman, l'épisode traité sous cet aspect devient fort joli.”

Extrait d'une lettre de M. Benjamin Sulte, datée le 16 septembre 1891.

—Allons, dit Frontenac, ce drapeau, c'est la croix !  
Qui sera chevalier ?

—Moi, répond une voix.

Et dans les mille bruits du vent et du carnage,  
Un jeune homme s'avance et se jette à la nage.  
—Bravo ! bravo ! bravo !

Maintenant tous les yeux  
Tournés vers un seul but, concentrés, anxieux,  
Vont suivre désormais le tout petit sillage  
Qui trahit du héros l'audacieux voyage.  
Lui nage avec vigueur, tête haute, en plongeant  
Sous le feu des Anglais, qui jurant et rageant,  
Pour sauver leur drapeau, de loin, sans intervalles,  
Tout autour du point noir font crépiter les balles.

La vague est suffocante et le courant est fort :  
N'importe ! sans faiblir, et redoublant d'effort,  
L'homme rit du péril et s'avance quand même.....

A de certains moments, anxiété suprême,  
On n'aperçoit plus rien. Est-ce fini?... Mais non :  
Le nageur reparait aux éclairs du canon,  
Et s'avance toujours haletant et farouche  
Vers le drapeau flottant.

Il l'atteint, il le touche (1).....

Il est regrettable, en vérité, qu'une aussi fière narration n'appartienne qu'à *La Légende d'un Peuple*. Quels titres elle possède à se réclamer de son histoire ! La version de Charlevoix, dont elle n'est que la traduction lyrique, s'y rattacherait-elle jamais ? Je le dis avec désespoir, mais je le dis cependant : l'événement en est impossible.

Renoncer à un préjugé, quelle joie délicieuse pour l'intelligence, mais perdre une illusion patriotique, quel deuil éternel pour l'âme ! Shakespeare, au troisième acte de sa tragédie, fait crier à la conscience du meurtrier : *« Macbeth a assassiné le sommeil, le doux sommeil qui entretient la vie ! »* Les archivistes, les antiquaires, les archéologues sont autant de Macbeths féroces qui tuent les meilleures espérances des hommes d'imagination, tarissent les sources les plus vives de leur enthousiasme, éveillent leurs rêves les plus consolants, gâtent enfin leurs plus chers souvenirs, pour le diabolique plaisir d'empoisonner leur existence.

D'autre part il importe, et d'urgence, de s'arracher héroïquement aux fascinations dangereuses des poètes, aux enivrantes séductions des romanciers, à tous ces mirages historiques, étincelants et faux comme les oasis aériennes, les laes fantômes aperçus au désert... L'intensité de leurs rayonnements et de

(1)—Fréchette. LA LÉGENDE D'UN PEUPLE. *La nage !* pp. 129, 130, 131.

leurs verdure trompent jusqu'à la mort les fatigues et la soif des caravanes qui marchent sur elles avec une lassitude exaspérée.

On ne suppléera jamais à la vérité d'un profil par la richesse du coloris ; la première, l'unique qualité d'un événement, est bien celle du portrait photographique, la ressemblance : c'est-à-dire la vérité, encore la vérité, toujours elle. Je n'irai pas jusqu'à écrire *rien autre chose que la vérité*, ce serait tomber dans la formule du serment judiciaire.

Les savants attribuent à un échauffement anormal de l'atmosphère le phénomène des mirages. Pourquoi ne pas expliquer également par une surexcitation malade, un surmenage cérébral, une morbidesse aiguë des nerfs sensitifs, bref, par un échauffement anormal de l'atmosphère intellectuelle, l'incohérence et le délire des fictions littéraires pseudo-historiques ?

Et de même que le torride soleil d'Afrique élève sur l'horizon des silhouettes de palmiers, des reflets de villages, des scintillements d'eaux vives ainsi l'imagination embrasée des lettrés modernes s'empare de quelques faits d'armes éclatants, particuliers, j'allais écrire personnels, les isole, les grandit, les idéalise, les divinise enfin et les fixe glorieux dans une lumière permanente d'apothéose. Toujours visibles, mais inaccessibles toujours, ils reculent, à la façon des mirages arabes, avec une vitesse mesurée à la chaleur de la poursuite. Et l'horizon interminable, les perspectives infinies sur lesquels se profilent et s'estompent leurs traits, en apparence indélébiles et vivants, se dérobent eux-mêmes, fuient, s'échappent sur des distances incommensurables, vers des lointains éternels.

Tant et tant qu'à la fin les plus opiniâtres se lassent, les plus tenaces désespèrent, les plus âpres à poursuivre de lentes et pénibles études les filons ténébreux de l'archéologie, se rebellent tout à coup, s'insurgent d'un commun accord. Hardis de l'avant-garde, obstinés de la réserve, toute la petite armée des chercheurs et des critiques se révolte. "—C'est fini ! on ne travaille plus. Au diable l'œuvre et l'outil ! Assez longtemps on nous berne ! On ne croit plus à rien !—" Heureux encore si ces grévistes exaspérés n'inondent pas la mine dans la pensée que d'autres pourraient y reprendre la tâche interrompue. Ceux-là même que l'enthousiasme patriotique avaient le plus embrasés de ses flammes, deviennent alors les incrédules les plus endurcis, comme les apathiques les plus incurables de notre classe instruite. Cela arrive, et fatalement.

Un éminent patriote français, monsieur le général Ambert, a eu le courage de s'interrompre en plein récit de guerre franco-prussienne pour écrire cette sentence austère, mortelle aux hommes d'imagination.

" Le devoir rigoureux de tout écrivain impartial est d'infirmer les légendes " et de rétablir la vérité (1).

(1)—GAULOIS ET GERMAINS, Récits militaires par le général Ambert.—*Après Sedan*. Vol. II, page 444.

J'avoue, lecteurs, que je suis enclin à répondre avec les gens de lettres : "Maître, ces paroles sont dures." Il ne faut pas s'éloigner cependant. A qui irions-nous ?

Poètes et prosateurs ont eux-mêmes reconnu l'excellence de cette maxime. N'est-ce pas feu Despréaux qui disait :

*Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable ?*

Profondément méditée dans le silence fécond de l'étude, la narration de Juchereau de Saint-Ignace se mouve, se dramatise à la satisfaction des plus exigeants en produits pathétiques. Il se dégage de ce récit une belle lumière historique, je serais tenté d'écrire sidérale, dont la douceur paisible et l'immuable fixité d'éclat permettront aux écrivains de l'avenir les plus heureuses observations.

ERNEST MYRAND.

---

## NOTRE-DAME DE LORETTE.

(PRÈS QUÉBEC)

(Suite)

Il est à regretter qu'à Lorette, tout en conservant un sanctuaire particulier à la sainte Vierge, on n'ait pas aussi gardé les formes primitives de la fondation. Ces changements sont dus sans doute à l'oubli des traditions. La chapelle bâtie par le Père Chaumonot a déjà été renouvelée deux fois, et chaque fois on y a fait quelques changements dans la forme ; de sorte qu'elle n'est plus l'image de la véritable Lorette. La chapelle actuelle, comme la dernière, qu'on a démolie, est flanquée au long-pan de l'église, du côté du nord. On communique à l'intérieur par l'intérieur même de l'église, par une grande porte qui est ordinairement fermée. Elle est richement décorée, et avec un goût qui fait honneur au décorateur et à celui qui a fait faire les ouvrages. Sa propreté, son élégance, sa riche collection de peintures d'un bon goût, et même la régularité de ses dimensions, tout lui donne un air de grandeur qui commande le respect et la dévotion. C'est une véritable chapelle catholique. On n'y regrette que le souvenir de Nazareth. Ce qui est beaucoup pour un cœur catholique. Car le vrai chrétien ne vit que de souvenirs. Le passé et l'avenir, voilà sa devise. Il ne se considère jamais que comme un point entre deux abîmes profonds, comme l'éternité, dans lesquels il plonge son esprit par les souvenirs religieux. La lampe d'argent donnée par M. de la Chenaye, a été remplacée, on ne sait en quel temps, par quatre lampes de bois argenté, travaillées avec assez d'art. De plus, la statue de Lorette n'est pas dans cette chapelle, elle est dans le portail de l'église. Celle qu'on y voit, bien que postérieure à la première, a cependant l'air antique, et appartient à un autre âge. Quoique vénérable en elle-même, elle n'est pas dans le goût de l'art ; car au lieu de vêtements ciselés, elle a une large draperie de soie brodée

d'or, avec une superbe frange d'argent. L'enfant qu'elle porte dans ses bras, est pareillement vêtu de soie brodée. L'un et l'autre portent des couronnes de fleurs. Leurs figures sont belles et commandent le respect et la piété.

La statue envoyée de Lorette, et que l'on remarque dans le portail de l'église, à une hauteur assez considérable, paraît artistement travaillée. On y reconnaît facilement le burin d'Italie. La pose est élégante et grave ; son attitude est bien celle de la vierge—mère et de la mère de miséricorde. Elle peut avoir trois pieds de hauteur. Elle n'est point accompagnée de son enfant. Elle fut placée au portail de l'église, probablement lorsque l'on renouvela la première chapelle. Ce qui est certain, c'est qu'elle y était quand on a démolí l'ancienne église, en 1838. Quand on la descendit de sa niche, elle était toute criblée par les injures du temps ; ce qui prouve qu'elle y était depuis de longues années.

Les habitants de Lorette tiennent à avoir sous leurs yeux cette statue de la mère de Dieu. Cette piété est bien louable ; mais il semble que l'on devrait soustraire cet objet de leur piété et de celle de tous les fidèles catholiques, aux injures du temps, qui finira par la détruire complètement. On pourrait placer cette statue dans un endroit encore plus respectable, et plus digne d'elle, par les souvenirs qui s'y rattachent. Mise dans une niche élégante, elle ne déparerait pas leur jolie chapelle dédiée à la bonne mère qu'elle représente. On pourrait en faire tirer une copie par un de nos meilleurs statuaires, pour la mettre à la place de cet original précieux. Pour perpétuer le souvenir des traditions, on devrait mettre dans la niche de la véritable statue de Lorette, une plaque de cuivre, sur laquelle serait gravée en peu de mots l'histoire de son origine, telle que :—

## ENVOYÉE

DE LA

SAINTE MAISON DE LORETTE,

PAR LE PERE PONCET,

AU PERE CHAUMONOT,

EN CANADA,

1674.

COPIE VÉRITABLE DE NOTRE-DAME DE LORETTE.

Une bien petite aumône de la part des fidèles serait suffisante pour faire cette pieuse *amélioration*.

Les autres objets envoyés par le Père Poncet ne se trouvent plus à Lorette depuis bien longtemps, et semblent perdus. La piété des fidèles doit sans doute regretter beaucoup la perte de l'écuelle, image de celle de l'Enfant Jésus. Avec un peu de zèle cette perte serait facilement réparée. Le modèle existe encore en grande vénération en Italie.

P.-J. BÉDARD, Ptre.

(A continuer)

Imprimeur L. Boussem - Reueur :-

11 & 13, Rue Duade, Québec

:- EITEUR DU :-

Courrier du Canada,  
du Journal des Campagnes,  
du New-York, Canada,  
des Annales de Ste-Anne,  
des Annales du T. S. Rosaire,

ET DU

Calendrier de la Province Ecclesiastique de Québec

:- SPECIALITES :-

Impressions de Luxe,  
Musique Typographique,  
Cartes de Visite,  
Registres et Livres Blancs,  
Blancs d'Avocats  
et de Notaires,  
Factures, etc., etc.

Assurez-vous contre le Feu avec la \*\*\*

COMPAGNIE D'ASSURANCE

 PHOENIX  
DE HARTFORD

— (ETABLIE EN 1854) —



<i>Capital en Argent</i> - - - - -	\$ 2,000,000 00
<i>Depot au Gouvernement du Canada</i>	139,860 00
<i>Actif pour pertes par incendie</i> - - -	5,676,386 79
<i>Reclamations payees depuis l'organisation de la Cie</i> - - - - -	39,027,738 02

SUCCURSALE DU CANADA :

Bureau Principal : MONTREAL

**GERALD E. HART,**

GÉRANT GÉNÉRAL

**J. G. BRUNEAU,**

Agent Général

**J. G. TESSIER,** Agent Spécial.

**ELIE NOEL,** Agent Spécial pour St-Sauveur.

Bureau du Jour : 65, RUE ST-PIERRE, B.-V.

Bureau du Soir : 368, RUE DU ROI, ST-ROCH.

 TELEPHONE 814 